

Subventions versées à même le budget discrétionnaire

Paragraphe 26 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulgarion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2023-2024
Trimestre : Janvier - Mars

Informations complémentaires :

Aucune subvention versée à même le budget discrétionnaire pour ce trimestre.